

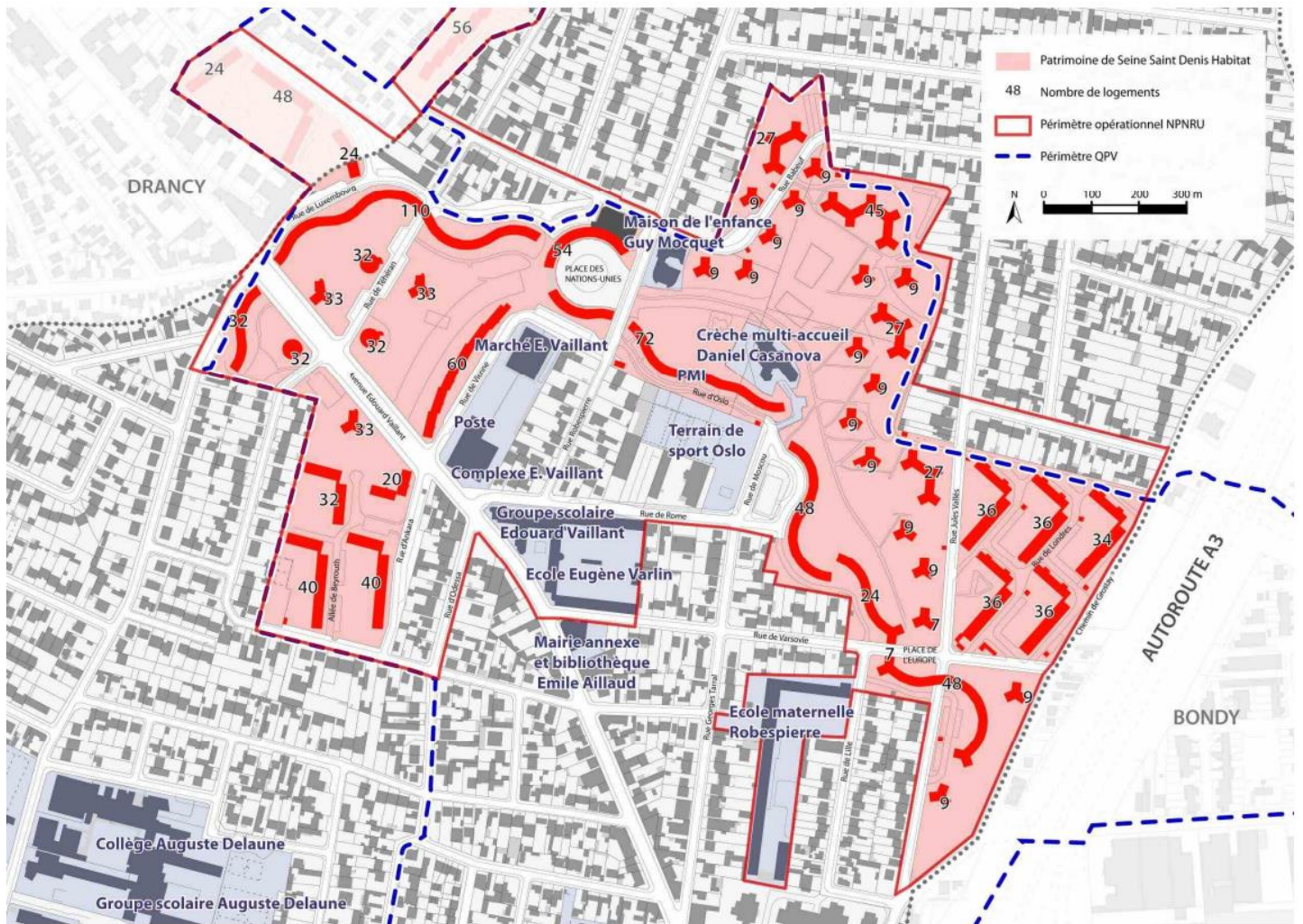


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
COMMUNE DE BOBIGNY

QUARTIER EDOUARD VAILLANT - ABREUVOIR

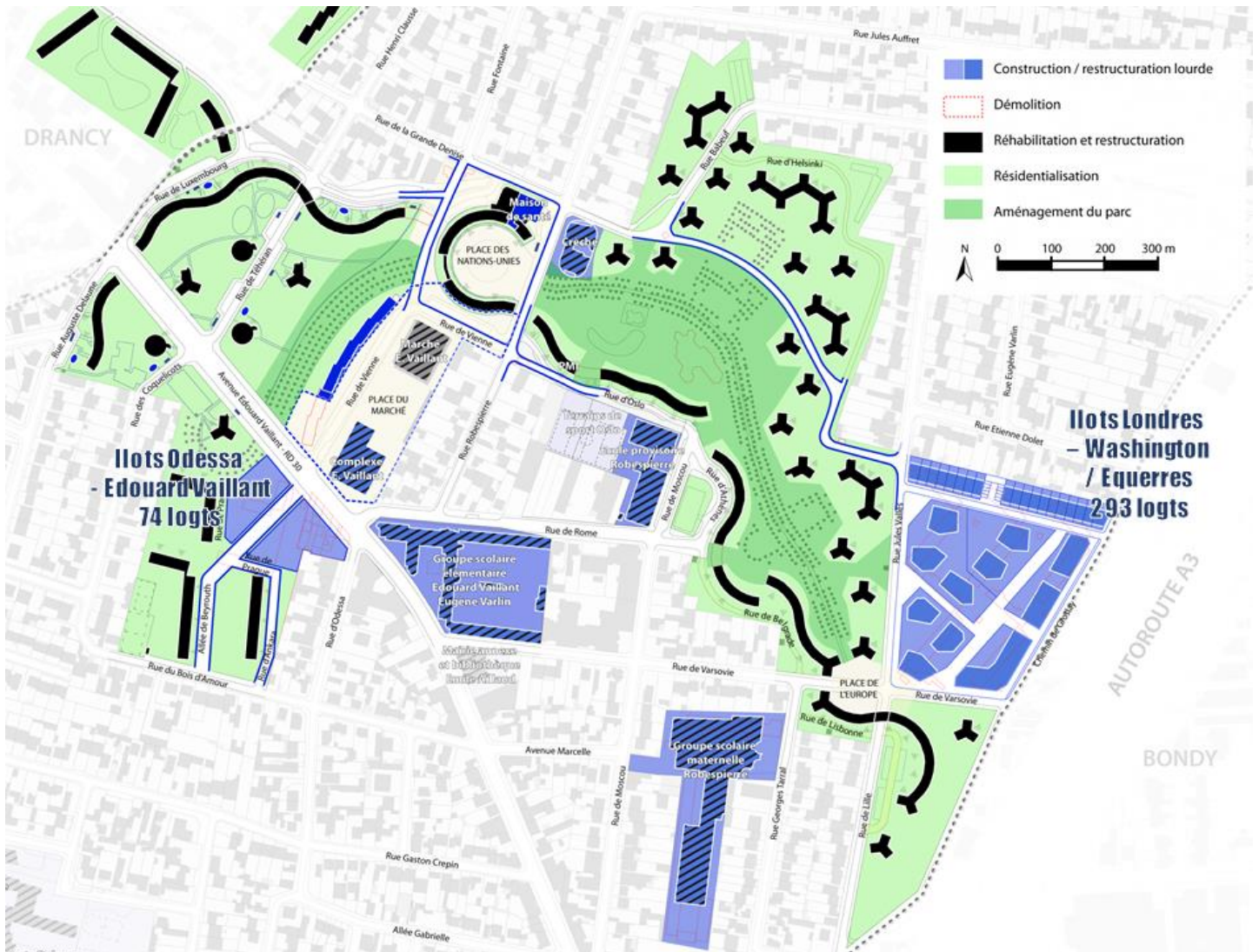
6 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

1. La présentation du quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir



Plan de présentation du NPNRU Edouard Vaillant - Abreuvoir - Etat actuel
 Source : Est Ensemble, 2023

2. La programmation globale du projet



Plan guide du projet de renouvellement urbain NPNRU du quartier Edouard Vaillant Abreuvior

Source : Est Ensemble, 2023

La programmation prévisionnelle de la ZAC est la suivante sous MOA EPT Est Ensemble / SPL Séquano Grand Paris :

- **Logements et activités :**
 - Démolition de commerces et de 15 logements privés sur le secteur Odessa-Edouard Vaillant ;
 - Construction d'environ 20 000 m² SDP de logements neufs en accession, accession sociale à la propriété et locatif intermédiaire, soit 267 logements neufs environ ;
 - Création d'environ 3 000 m² SDP de rez-de-chaussée actifs et commerciaux ;
- **Espaces publics :**
 - Création de nouvelles voies publiques et réaménagement de voiries publiques existantes ;
 - Création d'une place publique et réaménagement de places publiques existantes ;

- Réaménagement du parc de 4 ha qui deviendra public.

Cette programmation prévisionnelle sera consolidée dans le dossier de création et le dossier de réalisation de la ZAC.

Cette programmation en ZAC est complétée dans le cadre du NPNRU Edouard-Vaillant-Abreuvoir par les éléments de programmes suivants, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Seine Saint Denis habitat et de la Ville de Bobigny :

- **Logements et activités :**

- Construction d'environ 7 200 m² SDP de logements sociaux en reconstitution sur site, soit environ 100 logements et restructuration de 32 logements sur la Barre de Vienne par Seine Saint Denis habitat ;
- Réhabilitation de 1 017 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat ;
- Restructuration de 194 logements sociaux en 145 logements sociaux (49 logements supprimés) par Seine Saint Denis habitat ;
- Démolition de 258 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat ;
- Développement d'environ 700 m² SDP de rez-de-chaussée actifs et création d'une maison de santé par Seine Saint Denis habitat ;
- Résidentialisation par Seine Saint Denis habitat des 1 162 logements restructurés et réhabilités et requalification des voies privées.

- **Équipements publics :**

- Restructuration du complexe Édouard Vaillant par la Ville de Bobigny, pour en faire un équipement socio-culturel intégré, lieu majeur d'animation du quartier ;
- Après démolition de l'ancienne école Robespierre, création d'un groupe scolaire maternelle de 21 classes par la Ville de Bobigny et d'une école provisoire pour accueillir les enfants pendant les travaux ;
- Réhabilitation du groupe scolaire élémentaire Vaillant Varlin par la Ville de Bobigny permettant de déployer 6 nouvelles classes et d'accueillir le centre de loisirs Guy Môquet ;
- Démolition de la crèche Danielle Casanova et relocalisation des 40 berceaux dans l'équipement Guy Môquet restructuré par la Ville de Bobigny.

2. L'aménagement du parc

Le parc de la cité de l'Abreuvoir, au vu de sa valeur patrimoniale, apparaît comme l'un des leviers principaux de renouvellement du quartier. La diversification de ses usages, son ouverture sur le quartier, le renforcement de son rôle environnemental, ainsi que l'évolution de sa domanialité, permettront d'améliorer l'image et le cadre vie du quartier.

Ce parc a vocation à devenir un élément de patrimoine original et un lieu de détente rayonnant largement au-delà de la cité, inscrit dans la trame verte de l'agglomération.

Trois principes directeurs majeurs ont guidé le développement du scénario pour l'aménagement du parc.

Écologique :

- un cœur de parc d'un seul tenant de plus de deux hectares comme relais de biodiversité (vers une ambition de noyau secondaire de biodiversité) ;

- un patrimoine végétal à préserver, entretenir, renouveler ;
- des espaces renaturés rendus au parc (crèche) ;
- un moindre découpage en petits espaces avec un arc public central rassemblé en cœur de quartier.

Patrimonial :

- respecter la trame originelle du parc au cœur de la cité, une enveloppe de parc habité ;
- préserver le dessin de la promenade du mail comme fil conducteur du nouveau parc et prolonger son geste jusqu'au canal ;
- préserver la composition paysagère très qualitative et le rapport d'échelle entre architecture et nature ;
- pérenniser les arbres et structures remarquables, en privilégiant le développement des arbres existants et le maintien des haies arbustives ;
- valoriser et mettre en scène le patrimoine Aillaud (rives de parc ouvertes, traversées facilitées, limites de gestion perceptible tout en gardant le principe de parc habité pour préserver l'ouverture initiale).

Rayonnement, avec un parc actif et attractif :

- des équipements répondant aux attentes des différents publics (âges, habitants ou riverains...);
- des équipements centralisés, associés et en co-visibilité dimensionnés à l'échelle du quartier ;
- des ouvertures et connexions au tissu urbain adjacent, pour un rayonnement de quartier et au-delà (multiplication des portes et entrées sur le parc, continuité de la rue de la Grande-Denise, maillage depuis et vers les rues adjacentes, traversées cyclables...);
- des équipements d'hyper-proximité, pour une appropriation localisée des usages au quotidien ;
- une ouverture des rives de parc sur le quartier, pour asseoir le rayonnement du parc et favoriser les rencontres entre les habitants du quartier (vecteur de mixité sociale).

Les grands principes de composition :

- valorisation d'espaces de promenade et de jeux libres (grandes pelouses, aires de plein air) ;
- développement de mobilier (bancs et de luminaires pour accompagner chacun des usagers) ;
- conforter le mail de tilleuls, comme élément support principal des parcours à vocation active (promenade piétons et vélos, parcours sportifs...) ;
- favoriser des traversées nord/sud et est/ouest par les percées des Serpentins ;
- affirmer les ouvertures sur le parc (relation parc/rue). Introduire la notion de rive de parc, les voies circulées étant traversées suivant une lecture de voie douce (revêtement de sol continu, signalétique marquée...);
- développer une hiérarchie de parcours secondaires, préserver la trame Aillaud de linéaires transversaux et initier le motif de boucle au sein du parc.

voies et espaces à aménager dans le cadre du NPNRU

	N°
Voies à réaménager ou à créer :	
○ reprise de la rue de Luxembourg, tronçon ouest	1
○ reprise de la rue de Téhéran	2
○ création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue de Vienne jusqu'à la rue de la Grande Denise	3
○ aménagement du tronçon de l'avenue Édouard Vaillant (D30) au droit de la place du marché et des nouvelles constructions des lots Odessa - Edouard Vaillant (recul de l'alignement)	4
○ création du prolongement de l'allée de Beyrouth en lien avec les lots Odessa - Edouard Vaillant	5
○ aménagement de l'allée de Beyrouth et du tronçon est-ouest de la rue de Prague	6
○ aménagement de la rue Robespierre, tronçon nord	7
○ reprise de la rue Babeuf	8
○ création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue de la Grande Denise, entre la rue Babeuf et la rue Jules Vallès	9
○ reprise de la rue Jules Vallès	10
○ reprise de la rue de Varsovie	11
○ aménagement avec élargissement du Chemin de Groslay	12
○ création d'une voie nouvelle pour la desserte des nouveaux îlots sur le secteur Equerre Est - tronçon nord sud et est ouest	13
○ création de la rue d'Helsinki prolongée – Equerre Nord	14
Réaménagement des places :	
○ aménagement de la place de l'Europe	15
○ verdissement et aménagement de la place des Nations Unies	16
○ aménagement de la place du marché agrandie (comprenant la rue de Vienne) et création de places de stationnements	17
Aménagement d'un parc public de 3 hectares sur les secteurs :	
○ aménagement du secteur Cœur de parc	18
○ aménagement du secteur parc Luxembourg/Vienne	19
Voies et espaces à aménager en option :	
○ reprise de la rue Auguste Delaune, tronçon nord	20
○ reprise de la rue des Coquelicots, tronçon nord	21
○ aménagement du terrain de sport Bois d'Amour	22
○ reprise de la rue du Bois d'Amour	23
○ aménagement du tronçon sud de la rue d'Ankara en fonction de l'emprise des lots Odessa – Edouard Vaillant	24
○ reprise de la rue d'Odessa	25
○ aménagement de la rue Robespierre, tronçon sud, avec élargissement	26
○ aménagement du tronçon de la rue de la Grande Denise comprise entre la rue Fontaine et la rue Robespierre	27
○ aménagement du parking rue Babeuf	28
○ aménagement de la rue de Vienne prolongée / rue d'Oslo	29
○ aménagement paysager sur les terrains Oslo partie ouest	30
○ aménagement paysager sur les terrains Oslo partie est, après retrait de l'école provisoire	31
○ reprise de la rue de Moscou	32
○ aménagement paysager de l'ilot délimité par les rues d'Athènes et de Moscou	33
○ aménagement de la rue d'Athènes	34
○ création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue Etienne Dolet et reprise de la rue	35
○ création d'une voie nouvelle en prolongement de la rue Eugène Varlin	36